

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Etaient Présents 52 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Marylise GASTON
	Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

REÇU

RAPPORT N° 14-171220-FIN-

le 29 DEC. 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
D'ORIGNY-SUR-SEINE

**ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017 : REVERSEMENT AUX COMMUNES  
D'ORIN, GERONCE, GEUS, PRECHACQ**

M. MORA indique que eu égard à la conclusion de la Commission Locale d'Examen des Charges Transférées (CLECT) du 12 octobre 2017, le Conseil Communautaire a validé à l'unanimité, lors de sa séance du 9 Novembre dernier, les attributions de compensation qui sont reversées aux communes à compter de l'exercice 2017 (sauf transfert ultérieur de compétence).

Cependant, compte tenu du caractère tardif de la délibération, les dépenses de personnel d'entretien liées aux écoles de Orin, Géronce, Geüs et Préchacq ont été directement supportées par lesdites communes au cours de l'exercice 2017.

Or, lors d'un transfert de compétence, si l'attribution de compensation est diminuée, cela sous-entend que la charge soit opérée par la Communauté de Communes. Il appartient donc à la CCHB de restituer, uniquement au titre de l'année 2017, les sommes évaluées par la CLECT (chapitre 012), à savoir :

ORIN	1 128 €
GERONCE	972 €
GEUS	1 023 €
PRECHACQ	999 €

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des contrats seront directement établis entre la Communauté de Communes et les agents concernés.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à régulariser les attributions de compensation des communes susvisées par reversement des sommes telles qu'indiquées ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 29/12/2017



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 29 DEC. 2017

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE